Politique officielle sur la captation d'images, la création et la diffusion de contenu - Duché de Bicolline

Version : 1.0
Entrée en vigueur : 15 juillet 2025

1. Objectifs et portée

Depuis plusieurs années, les équipes ont vu la multiplication des appareils de captation d'image sur le terrain qui nuisent à l'immersion et à l'expérience de jeu des participants. Cette politique vise à protéger la qualité de cette expérience, à préserver l'atmosphère unique de Bicolline et à encadrer respectueusement l'usage des caméras sur le site.

La présente politique établit les règles applicables à l'usage de tout appareil de captation d'image (appareils photo, téléphones cellulaires, caméras) et à la production, la diffusion ou la publication de contenu visuel ou audiovisuel à l'intérieur du territoire du Duché de Bicolline.

Elle s'applique à tous les participants, invités, visiteurs, membres du personnel, créateurs de contenu, journalistes ou partenaires, sans exception.

2. Dispositions générales

2.1 Interdiction des appareils non décorum

Il est **strictement interdit** d'utiliser, de manipuler ou d'exhiber tout **appareil de captation visuelle ou audio non conforme à l'univers médiéval-fantastique (non décorum)** dans les zones accessibles aux joueurs pendant les périodes d'activité. Seuls les photographes accrédités de Bicolline sont autorisés.

Cela inclut, sans s'y limiter :

- Appareils photo de type reflex, hybrides, compacts ou équivalents.
- Téléphones cellulaires.
- Caméras numériques.

- Drones.

2.2 Usage privé restreint

À titre exceptionnel, un participant peut utiliser un téléphone ou appareil de captation :

- **Uniquement à l'intérieur d'un bâtiment privé**.
- **À condition que l'appareil soit complètement dissimulé à la vue du public**, avant, pendant et après son usage.
- L'usage doit être **discret, silencieux** et ne pas porter atteinte à l'expérience immersive des autres participants.

Tout usage contraire à ces dispositions constitue une infraction.

3. Accréditation obligatoire

3.1 Appareils photo professionnels

Toute personne, professionnelle ou amateur, désirant capturer des images à l'aide d'un appareil photo professionnel **doit obligatoirement obtenir une accréditation préalable** du département des communications de Bicolline.

Aucune exception ne sera tolérée. L'accréditation est nominative, non transférable et peut être révoquée sans préavis en cas de manquement.

3.2 Conditions d'octroi

L'accréditation est conditionnelle à :

- Le remplissage du formulaire de demande
- La signature de la charte des photographes et influenceurs précisant les usages permis du contenu.
- Le respect des zones et horaires autorisés.
- Le port visible d'un identifiant fourni par Bicolline.
- La non-interférence avec le déroulement du jeu ou l'intimité des joueurs.

4. Rôle des maréchaux et coordinateurs

Les **maréchaux et coordinateurs sont investis d'un pouvoir réglementaire et disciplinaire** en matière de respect de la présente politique.

Ils sont autorisés à :

- Demander la dissimulation immédiate ou la remise d'un appareil non conforme.
- Émettre un **avertissement formel** à tout contrevenant.
- Recommander, après constat, l'**expulsion immédiate du site** sans remboursement, sur autorisation de l'administration centrale.

Aucun recours ne sera possible pour les contrevenants ayant fait l'objet d'une telle expulsion.

5. Contenus produits par les participants

Bicolline souhaite que vous puissiez garder vos souvenirs. Les participants conservent donc la possibilité de produire des contenus personnels sous réserve des conditions suivantes :

- Les contenus doivent être **conformes au décorum** et ne pas exposer d'éléments modernes ou hors-univers.
- Ils peuvent être partagés sur la **page Communauté** de Facebook, espace conçu pour partager ses expériences.
- Le consentement est obligatoire pour toute photo ou vidéo montrant un visage reconnaissable. Le Duché de Bicolline décline toute responsabilité en cas de non-respect.
- La publication est conditionnelle à une **validation préalable** par l'équipe de modération de Bicolline.
- Bicolline se réserve le droit de retirer ou de bloquer tout contenu diffusé publiquement qui ne respecte pas l'esthétique, les valeurs ou les règlements de l'organisation.

6. Collaborations médiatiques et influenceurs

6.1 Création de contenu spontané (TikTok, Reels, Shorts, etc.)

La création de contenu personnel ou spontané à des fins de publication sur les réseaux sociaux est autorisée **sous réserve du respect strict des règles suivantes** :

- Aucune captation ne peut être réalisée à l'aide d'un appareil visible ou non décorum en zone de jeu.
- Les images et vidéos publiées **doivent respecter le décorum, la cohérence visuelle et l'esprit immersif de Bicolline**.
- Les contenus ne doivent pas interférer avec le déroulement des activités ni déranger les participants.

6.2 Influenceurs et créateurs récurrents

Tout créateur de contenu :

- qui publie régulièrement des vidéos liées à Bicolline (3 fois ou plus par an),
- ou qui détient une audience importante (plus de 5 000 abonnés sur une plateforme),
- ou qui génère un revenu lié à ces publications,

est invité à communiquer avec **communication@bicolline.org**. Le Duché de Bicolline a créé une communauté des influenceurs qui permettra de vous soutenir au mieux dans votre projet et d'établir les règles.

Une entente encadrant la collaboration pourra être proposée selon la nature du projet.

6.3 Médias et productions professionnelles

Toute demande de captation à des fins médiatiques, de diffusion commerciale ou de production audiovisuelle (reportage, documentaire, websérie, etc.) **doit faire l'objet d'une autorisation écrite préalable et d'une accréditation presse officielle.**

7. Sanctions

Le non-respect de cette politique entraînera, selon la gravité :

- Un **avertissement officiel**.
- Le **retrait de l'accréditation, s'il y a lieu.**

- L’**expulsion immédiate** du site de Bicolline, sans remboursement.
- L’**exclusion de toute accréditation ou collaboration future, s’il y a lieu.**

8. Révisions et interprétation

Cette politique peut être modifiée en tout temps par Bicolline. La version en vigueur est celle publiée sur les plateformes officielles.

En cas de doute, la direction de Bicolline détient toute autorité d’interprétation.

Pour toute question ou demande :
Département des communications
📧 communication@bicolline.org